

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 19-436-1933 promulguant dans la colonie le décret du 26 février 1933, modifiant l'article du décret du 26 février 1933,- modifiant l'article 7 du décret du 2 mars 1910 relatif aux Fonctionnaires audimentntes én France en sursis.

n° 19-436-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 mars 1933

Numéro JO
n° 436 du 31/03/1933

Date du numéro
31 mars 1933

VISAS

Le Gouverneur de Côte française des Somalis et dénendances. chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécution

Vu le décret du 26 février 1933. modifiant l'article 77 du décret du 2 mars 1910 relatif Ax fonctionnaires maintenus en France en incâre an controle attuctel de la République française du 4 mars 1933.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est promulgué à la Cote française de des Somalis le décret du 26 février 1933 susvisé, modifiant l'article 77 du décret du 2 mars 1910 relatif aux fonctionnaires maintenus en France en sursis. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonies.

CHAPON-BAISSAC.